



Réflexion sur la mise en place des relais diocésains

Equipe service nationale, Pentecôte 2012

Les *Normes Particulières* (NP) précisent au paragraphe 2 que « les Assemblées mondiales successives nous invitent à devenir davantage un **corps de laïcs pour la mission** » et le §3 confirme que « Nous voulons d'abord devenir toujours davantage une communauté **apostolique**, ... ».

C'est en conformité avec cette volonté de la Communauté qu'a été créée la mission de « Relais diocésains ». Progressivement ils sont institués dans les nouvelles Communautés régionales.

Les missions des Equipes service des Communautés régionales sont vastes. Les *Normes particulières* (NP 36) et le *Règlement intérieur* (5.4.2) en précisent le contour ainsi que les fiches pédagogiques élaborées par l'Equipe Service Formation (« ESCR : Dans quel esprit travailler ? » et « ESCR : Actions à mener »).

L'Equipe service de la Communauté régionale « *prend soin des communautés locales* » (NP 36) et mène les actions correspondantes. Elle aide aussi la Communauté à vivre « *le passage d'un groupe de ressourcement à une communauté apostolique* » (*Chemin de la CVX* repris dans les *Normes particulières* au § 15). Elle a alors le souci que les communautés locales et la Communauté régionale toute entière grandissent dans leur vocation apostolique « *au service de l'unique mission de l'Eglise dans le monde* ».

Pour cela, le relais diocésain aidera l'Equipe service de la Communauté régionale dans deux directions :

La relation : le relais diocésain est la personne qui, dans un diocèse, sera en relation avec la hiérarchie de l'Eglise et les acteurs pastoraux, en vue de la juste inscription de la Communauté dans la communion et la mission de l'Eglise. « *La communion concernera plus particulièrement l'Evêque et les responsables du diocèse dans toute la mesure du possible, ainsi que les autres acteurs ecclésiaux au travers de rencontres, par exemple celles organisées par l'Eglise diocésaine, ou par tout autre moyen* » (RI 8.3.1).

Les relations ne se limitent pas aux acteurs ecclésiaux mais comme le précise le glossaire des *Normes Particulières* : « *Il cherche à développer des relations avec ses différents acteurs ecclésiaux, sociaux et politiques* ».

L'attention aux signes des temps : Le relais diocésain est aussi celui qui dans l'Equipe service de la Communauté régionale est particulièrement chargé de « contempler » le monde qui nous entoure et d'aider l'équipe service ainsi que la Communauté régionale toute entière à entrer dans cette attitude. Il est celui qui peut ainsi aider la Communauté à réaliser où Dieu est à l'œuvre et comment il fait signe. Pour ce faire, il peut être amené à solliciter un membre de CVX, mais aussi une communauté locale ou régionale.

En pratique :

Le relais diocésain n'est pas membre du premier cercle de l'Équipe service de la Communauté régionale car celle-ci aborde dans ces rencontres de nombreuses autres questions (il en va de même pour les « délégués jeunes »). Cependant des relations étroites et régulières doivent être organisées.

Le *Règlement intérieur* propose certains aspects pratiques de mise en œuvre. Nous sommes invités à avancer avec pragmatisme dans cette direction, puis de relire notre pratique afin de la faire évoluer. Ainsi, les modalités pratiques seront différentes suivant qu'il y a une ou plusieurs communautés régionales à l'intérieur d'un diocèse (par exemple à Paris, Lyon ou Lille). De même la présence d'un Centre spirituel doit aussi être prise en compte pour ne pas multiplier les interlocuteurs.

Des lieux de première expérimentation : *Diaconia 2013, le CCFD, Ensemble pour l'Europe*

L'Église en France est engagée dans la démarche *Diaconia 2013* et la Communauté est souvent sollicitée dans les diocèses pour y œuvrer. Pour le relais diocésain, une belle manière de commencer sa mission pourrait être d'aider la Communauté régionale à s'inscrire dans la démarche diocésaine, à sa place et selon notre charisme.

De même, dans plusieurs villes, la Communauté participe à la démarche *Ensemble pour l'Europe*, dont nous sommes partie prenante, comme Communauté nationale, depuis cinq ans. Le relais diocésain pourrait travailler à un engagement juste de la Communauté régionale là où nous sommes sollicités et où c'est possible.

Enfin, puisque après un long discernement, la Communauté a rejoint la collégialité du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, le relais diocésain pourrait entrer en relation avec le comité diocésain du CCFD-Terre solidaire, et aider la Communauté régionale à discerner la façon d'entrer progressivement dans cette grande mission communautaire, en direction des Églises des pays du Sud confrontées au défi du développement.

Commencer par des actions concrètes, ciblées et significatives dans ces champs importants pourra aider le relais diocésain à être situé d'emblée dans le champ de la mission.

Une rencontre nationale des relais diocésains, dans quelque temps, permettra de relire les premiers pas, et de recueillir le fruit des premières expériences.

Annexe : Extrait NP et RI

5.4.2 Mission d'une Équipe service régionale (ESR)

L'ESR prend soin des communautés locales et de leurs membres, sans équipe intermédiaire, en application du principe de subsidiarité ; elle peut ainsi déterminer, au plus près des CL, leur composition et leur animation, l'organisation de l'accueil de nouveaux membres chaque année. Elle assure la communication permettant d'arriver à cet objectif d'accueil ; elle établit les communautés locales rattachées à son territoire, par délégation de l'ESN ; elle réunit les membres de la Communauté régionale et les anime en communion et en solidarité avec la Communauté nationale et ses orientations.

Elle est le relais local des préoccupations et orientations communautaires (orientations apostoliques, formation, finances, jeunes,...). Elle encourage, facilite et organise la célébration des engagements dans la Communauté.

Ses initiatives et décisions sont prises en veillant au respect des besoins et ressources des autres Communautés régionales et du national.

Cette communion et cette solidarité s'évaluent dans le dialogue avec l'ESGR.

8.3 Les relais diocésains

8.3.1 Relais diocésains : rôle et appel

Chaque équipe service régionale est complétée, si possible pour chaque diocèse, par une personne cooptée, appelée « relais diocésain », en charge du lien avec les autres acteurs apostoliques sur le diocèse, au service de l'unique mission de l'Eglise dans le monde.

Glossaire : Le relais diocésain est une personne (ou une équipe) ressource, à l'écoute des appels et des besoins, sur le territoire d'un diocèse. Il cherche à développer des relations avec ses différents acteurs ecclésiaux, sociaux et politiques.

Les relais diocésains n'ont pas d'autres responsabilités dans la gouvernance de la CVX, privilégiant la disponibilité pour un travail éventuel en réseau.

Le Relais diocésain doit faciliter la visibilité de la CVX et son inscription dans les diocèses. Le responsable régional représente la CVX sur son diocèse de résidence. Sur les autres diocèses de la région, c'est le relais diocésain qui est délégué pour représenter la CVX. Ce sont leurs noms qui sont inscrits sur les annuaires diocésains.

La finalité du lien avec les autres acteurs recouvre la communion et la mission. Les relais diocésains pourront évaluer avec l'ESR ou l'ESGR leur action sous ce double critère.

La communion concernera plus particulièrement l'Evêque et les responsables du diocèse dans toute la mesure du possible, ainsi que les autres acteurs ecclésiaux au travers de rencontres, par exemple celles organisées par l'église diocésaine, ou par tout autre moyen.

Les partenariats, le travail apostolique en commun avec d'autres acteurs sont des signes de fécondité missionnaire que le relais doit faciliter en étant force de proposition en interne et en externe avec le soutien de l'ESR toute entière.

Les relais diocésains sont appelés par l'ESR pour un mandat de 3 ans, renouvelables une fois. Les personnes appelées ont de préférence une bonne connaissance de la communauté CVX du diocèse, acquise par exemple au cours d'un mandat de gouvernance précédent. Elles sont nécessairement domiciliées sur le diocèse. Quand un diocèse est subdivisé en plusieurs Communautés régionales, celles-ci partagent en commun le souci de la nomination et du soutien du relais diocésain. Les relais peuvent comprendre si nécessaire plusieurs personnes sur un même diocèse.